



SOMMAIRE

- 6 UN PEU D'HISTOIRE**
- 10 LE CONSEIL MUNICIPAL**
- 12 LES CONSEILS MUNICIPAUX D'ENFANTS
OU DE JEUNES (CME OU CMJ)**
- 16 LE MAIRE : UN PILIER DE LA VIE COMMUNALE**
- 20 UNE JOURNÉE DANS LA VIE D'UN MAIRE
D'UNE COMMUNE MOYENNE**
- 22 LES ADJOINTS AU MAIRE**
- 24 LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE MAIRIE**
- 26 LA MAIRIE FACE À LA CRISE : UN RÔLE ESSENTIEL**
- 28 LES REGROUPEMENTS ET LES FUSIONS DE COMMUNES**
- 32 LES COMMUNES À L'HEURE DE L'EUROPE**
- 34 LA VIE DANS LA COMMUNE**
- 42 LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE :
UN PONT ENTRE CITOYENS ET COLLECTIVITÉS**
- 46 ADRESSES UTILES**
- 47 LEXIQUE**

l'**état civil*** sera tenu par les **corps municipaux***, remplaçant ainsi les anciens registres des paroisses.

SOUS LE CONSULAT ET L'EMPIRE, UN RECUL DES COMMUNES

Napoléon Bonaparte centralise le pouvoir et limite l'autonomie des communes en nommant les maires, ce qui réduit la participation citoyenne. Ce système autoritaire perdure jusqu'à la chute de l'Empire en 1815. Les premières tentatives de restauration monarchique maintiennent ensuite une certaine **centralisation***. Ce contexte alimente une demande croissante de réformes et d'une plus grande autonomie locale, qui conduit au rétablissement de l'élection des conseils municipaux sous la monarchie de Juillet.



SAVIEZ-VOUS QUE...

La figure de « Marianne », comme symbole de la République, a fait son apparition en 1792. Son buste a été installé dans les mairies à partir de 1877, devenant ainsi un emblème incontournable de la démocratie française.

LA MONARCHIE DE JUILLET, MOMENT CLÉ

En 1831, la monarchie de Juillet rétablit l'élection des conseils municipaux, mais il faut attendre le 5 avril 1884 pour que la loi fasse de l'élection du maire par le conseil municipal une réalité. Un moment clé de l'histoire démocratique française ! En parallèle, le 23 février 1848, le peuple de Paris se soulève et prend l'Hôtel de Ville, entraînant l'abdication de Louis-Philippe.

L'INTERMÈDE DU PREMIER EMPIRE : CHANGEMENT DE CAP

Sous le règne de Napoléon I^{er}, le système électif est modifié. Auparavant, les conseillers municipaux élus choisissaient leur maire parmi eux. Désormais, Napoléon nomme lui-même les maires des grandes villes, tandis que les préfets désignent ceux des communes de moins de 5 000 habitants. Cette centralisation du pouvoir transforme durablement le paysage municipal.



Les conseillers municipaux de Saint-Benoit-de-l'Ain, tableau d'Elisée Bourde, Salon de 1886.

LA COMMUNE AUJOURD'HUI : UNE INSTITUTION AU SERVICE DES CITOYENS

Aujourd'hui, le fonctionnement de la commune est régi principalement par le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et le Code des communes de façon plus résiduelle qui regroupent tous les textes législatifs régissant les 34 875 communes de France. Chaque commune doit avoir un nom officiel et un territoire délimité. La loi municipale de 1884 impose l'existence d'un bâtiment qui abrite la mairie, lieu symbolique de la vie démocratique locale.

Chaque commune est une collectivité locale autonome, capable de prendre des décisions par l'intermédiaire d'une équipe municipale élue par les citoyens. Cette équipe est composée d'un maire, d'adjoints et de conseillers municipaux. Ensemble, ils gèrent les affaires de la commune et le personnel des différents services municipaux, veillant ainsi à répondre aux besoins des habitants.

SAVIEZ-VOUS QUE...

La plus petite commune de France est Rochefourchat, située dans la Drôme. Avec une superficie de seulement 12,7 km², elle ne comptait en 2024... qu'un seul habitant ! À l'opposé, la commune la plus étendue est Arles, dans les Bouches-du-Rhône, qui s'étend sur 770 km² et englobe toute la Camargue, un véritable trésor naturel.

Le maire : un pilier de la vie communale

Le maire est l'élu à la tête d'une commune. Choisi par le conseil municipal, il dirige les services municipaux, applique les décisions du conseil et représente l'État dans la commune. Il incarne à la fois l'autorité locale de proximité et un relais de l'État.

LA TRADITION

Le maire occupe un rôle fondamental dans la vie d'une commune. Historiquement, il est élu par le conseil municipal, un organe constitué de représentants élus par les citoyens. Bien que ses activités soient considérées comme **bénévoles***, le maire perçoit une **indemnité*** qui varie en fonction de la taille et de l'importance de la commune. Ce n'est qu'au XIX^e siècle que le maire est reconnu comme le véritable représentant de la commune face à l'État, consolidant ainsi son rôle de gestionnaire des affaires locales et d'interlocuteur privilégié avec les institutions nationales.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Le mot « bourgmestre » est apparu au Moyen Âge et signifie le « maître du bourg ». Il a disparu en France, mais reste utilisé en Allemagne, au Danemark, aux Pays-Bas, en Belgique et au Luxembourg.

SON ÉLECTION

Le processus d'élection du maire est démocratique. Il est élu pour un **mandat*** de six ans lors de la première réunion du conseil municipal, qui se tient après les élections municipales. L'élection se fait par un scrutin secret et nécessite une majorité. Si, après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la **majorité absolue***, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.



Comment devient-on maire ?

La plupart des maires commencent leur carrière politique en tant que conseillers municipaux ou adjoints. Ils s'impliquent souvent dans des associations locales ou des projets communautaires qui leur permettent de mieux comprendre les besoins de leur ville ou de leur village. Un parcours en politique, en droit, en urbanisme* ou en gestion publique peut également être bénéfique, mais n'a rien d'obligatoire. La campagne électorale est une phase cruciale où les candidats expriment leurs idées et établissent leur programme. Le candidat doit élaborer un programme qui répond aux besoins de la commune en matière d'éducation, d'environnement, de sécurité, d'économie, de santé, etc. Il doit également mobiliser une équipe de campagne, qui peut inclure des bénévoles*, des responsables de communication et des conseillers politiques. Les réunions publiques, le porte-à-porte, et l'utilisation des réseaux sociaux sont des méthodes clés pour rencontrer les électeurs, recueillir leurs préoccupations et leur présenter le programme.



un partenariat avec des organismes de financement a permis de rénover des logements sociaux, améliorant ainsi la qualité de vie des résidents.

CRÈCHES ET ÉCOLES : L'ÉDUCATION AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS

En 1886, une loi a imposé la création d'écoles pour garçons et filles dans chaque commune. Aujourd'hui encore, les écoles maternelles et primaires sont gérées par les communes qui s'occupent de la construction, de l'entretien des bâtiments et de la gestion du personnel non enseignant. À Toulouse, des crèches et des haltes-garderies sont mises à disposition pour aider les parents à concilier vie professionnelle et familiale.

LA SÉCURITÉ : UN ENJEU CRUCIAL

La sécurité des citoyens est une priorité pour le maire, qui supervise les pompiers et, dans certaines communes, la police municipale. Pour garantir la sécurité sur la voie publique, des mesures telles que l'installation de ralentisseurs près des écoles sont mises en œuvre.

Le rôle des communes dans la transition écologique

La mairie joue un rôle crucial dans la transition écologique à plusieurs niveaux. Voici quelques-unes de ses principales responsabilités :

- **Planification urbaine durable** : la mairie peut favoriser des constructions écologiques et aménager des espaces verts pour assurer la durabilité de ses infrastructures.
- **Mobilité durable** : la mairie peut promouvoir des solutions de transport écologiques, telles que les transports en commun, les pistes cyclables, et les zones piétonnes, afin de réduire l'empreinte carbone de la ville.
- **Gestion des déchets** : la mairie met en place les services de tri sélectif, de compostage et de recyclage. Elle peut également sensibiliser la population à la réduction des déchets.
- **Efficacité énergétique** : la mairie peut inciter à l'utilisation des énergies renouvelables, soutenir les rénovations énergétiques des bâtiments publics et privés, et promouvoir des projets comme l'éclairage public à LED.
- **Biodiversité** : la mairie peut protéger les espaces naturels, développer des initiatives pour préserver la faune et la flore locales, et encourager la création de jardins partagés ou urbains.
- **Éducation et sensibilisation** : la mairie a la responsabilité de sensibiliser les citoyens aux enjeux environnementaux et de proposer des ateliers, des événements ou des formations sur le développement durable.
- **Partenariats et collaborations** : la mairie peut collaborer avec des entreprises, des associations et des universités pour développer des projets de recherche et d'innovation dans le domaine de la transition écologique.

En résumé, la mairie est un acteur clé dans la mise en œuvre de la transition écologique, à travers la création de politiques locales, la sensibilisation des citoyens et la collaboration avec divers partenaires.



La démocratie participative : un pont entre citoyens et collectivités

Imaginez un monde où chaque citoyen a son mot à dire sur les décisions qui impactent sa vie quotidienne. C'est exactement ce que propose la démocratie participative ! Ce processus engageant permet aux habitants de s'impliquer activement dans la prise de décision politique, notamment au niveau local. En rendant les citoyens acteurs de leur communauté, la démocratie participative crée un espace où chaque voix compte et où chacun peut contribuer à façonner son environnement.

POURQUOI LA PARTICIPATION EST-ELLE SI IMPORTANTE ?

De plus en plus de personnes veulent être entendues et participer aux discussions sur des enjeux qui les touchent directement, comme l'aménagement des espaces publics, la préservation de l'environnement ou le développement des infrastructures. Ce besoin d'implication ne cesse de croître, et l'apport des idées des habitants est précieux pour les communes.

LES OUTILS DE LA PARTICIPATION

Les conseils de quartier : imaginez un groupe de voisins qui se réunissent régulièrement pour discuter de leur



quartier, c'est le principe des conseils de quartier. Ces espaces de rencontre permettent aux habitants d'échanger des idées, de partager leurs préoccupations et de travailler ensemble sur des projets locaux. C'est l'endroit idéal pour faire entendre sa voix !

Les budgets participatifs : et si vous aviez un budget à dépenser pour améliorer votre quartier ? C'est ce que propose le concept de budget participatif, qui permet aux citoyens de proposer des projets (comme créer un jardin communautaire ou rénover un espace de loisirs) et de voter pour ceux qu'ils souhaitent voir réalisés. Cela donne un pouvoir de décision direct aux habitants sur l'utilisation de l'argent public, avec l'objectif de faire de leur quartier un meilleur endroit où vivre.

Zoom sur la loi Engagement et Proximité

Adoptée en décembre 2019, la loi Engagement et Proximité constitue une réforme importante de la vie locale. Elle a introduit de nouvelles règles concernant la participation des habitants aux projets municipaux et a modifié certains aspects du fonctionnement des communes et de l'exercice du mandat de maire. Elle figure parmi les dernières grandes lois ayant concerné l'organisation des collectivités territoriales.